



Demande d'emplacement
Marché de SAUZON

Cadre réservé à la mairie.

Dépôt de la demande :

Date :

Heure :

Accord de la demande : Oui

Non

Motif en cas de refus :

Formulaire recto-verso

POSTULANT

| | |
|---------------------|----------------|
| Entreprise : | Adresse : |
| Nom : | Tél : |
| Prénom : | Adresse mail : |
| Date de naissance : | |

MARCHÉ SOUHAITÉ

Marché hebdomadaire

Ouvert à tous les professionnels ambulants.

Tous les vendredis matin de 8h30 à 13h sur le terre-plein de Pen-Prad.

Marché des vendredis de l'été

Ouvert aux artistes et artisans d'art, pendant les mois de juillet et août, de 18h à minuit, quai Guerveur.

Site piéton avec exposants, animations musicales et artistiques.

Marché des producteurs

Ouvert aux producteurs du secteur primaire et alimentaire.

Tous les soirs de la semaine, vous avez la possibilité de rencontrer certains professionnels, selon les arrivages, et les produits de saison. Quai Guerveur, tous les jours de 17 h 30 à 20 h.

COMMERCE

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Activité exercée (préciser) : | Type de bien vendu : |
|-------------------------------|----------------------|

FREQUENTATION / FORFAIT SOUHAITÉ

| Marché hebdomadaire (vendredi matin) | Marché du Quai Guerveur | Marché des producteurs |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Forfait Juillet/Août avec électricité | <input type="checkbox"/> Forfait Juillet/Août avec électricité | <input type="checkbox"/> Forfait annuel 12€/mètre linéaire |
| <input type="checkbox"/> Forfait Juillet/Août sans électricité | <input type="checkbox"/> Forfait Juillet/Août sans électricité | |
| <input type="checkbox"/> Ponctuel | <input type="checkbox"/> Ponctuel | |
| <input type="checkbox"/> Animation : 1,20€ | <input type="checkbox"/> Animation : 1,20€ | |

EMPLACEMENT

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Métrage souhaité : | Dimension des Parasols : |
| Longueur : | Auvents/Tonnelles : |
| Largeur : | Étalages : |
| Emprise au sol : | |

PERSONNE PHYSIQUE QUI EXERCERA LE JOUR DU MARCHÉ (SI DIFFÉRENTE DU POSTULANT)

| | |
|---------------------|-------------------|
| Nom : | Adresse : |
| Prénom : | N° de téléphone : |
| Date de naissance : | |



Pièces à fournir

- Dans tous les cas :

- Pièces indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la C.E.E., ou carte de résident pour les étrangers.
- Déclaration sur l'honneur stipulant que les objets exposés résultent d'une production personnelle artistique ou artisanale non alimentaire (uniquement pour le marché du Quai des Artistes et Artisans d'Art des vendredis soir d'été).
- Pièces indiquant le numéro de Siret de l'activité (sauf pour les associations : les statuts)
- Assurance Responsabilité Civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés

| | |
|--|---|
| <p>- Pour les artistes auteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Justificatif d'inscription à la maison des artistes. <p>- Pour les artistes libres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie de la dernière Télé déclaration et Récépissé de télé déclaration à l'Urssaf (si adhésion au service internet) ou <input type="checkbox"/> Copie de la dernière déclaration de cotisation à l'URSSAF <p>- Artistes ou artisans d'art « Auto entrepreneurs » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au répertoire des métiers ou à la chambre de commerce <p>A défaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avis de situation INSEE de moins de 3 mois <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un exemplaire de la déclaration d'inscription (PO) <input type="checkbox"/> Carte ambulant prouvant l'autorisation de vente sur les marchés. <p>En plus pour les inscriptions établies à compter du 1er avril 2010 en activité principale artisanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au répertoire des métiers <p>- Pour les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Statuts prouvant l'activité artistique ou d'artisanat d'art | <p>- Pour les artistes et artisans d'arts liés à une coopérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Convention avec la coopérative décrivant l'activité développée par le porteur de projet ou statuts de la coopérative indiquant l'activité. <p>- Pour les artisans d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au répertoire des métiers, de la chambre de commerce ou toute inscription réglementaire mentionnant l'activité de création artistique ou production artisanale non alimentaire (activité figurant dans l'arrêté ministériel du 12 décembre 2003). <input type="checkbox"/> Carte ambulant permettant l'exercice d'activité non sédentaire, <input type="checkbox"/> Pour les personnes ayant un atelier, leur répertoire des Métiers devra être élargi à la vente sur les marchés : adjonction sur les marchés. <input type="checkbox"/> Les personnes morales doivent fournir, en plus des papiers mentionnés ci-dessus, leurs statuts. <p>- Pour les sociétés artisanales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Justificatif d'inscription à la chambre des métiers |
|--|---|

A
Le

Signature :